

Le mercredi 16 février, la municipalité décidait de faire sonner les cloches de toutes les paroisses de la ville en l'honneur de l'élection du nouvel évêque constitutionnel d'Eure-et-Loir, Monseigneur Nicolas Bonnet :

« Ce Jour d'hui Seize Fevrier mil Sept Cent quatre vingt onze Dans l'Assemblée du corps municipal de la Ville de Nogent le rotrou. Le procureur de la Commune a représenté qu'en Sa qualité d'electeur il avoit cooperée à la nomination d'un nouvel evêque, que cette operation affermissoit la constitution civile du clergé, en conséquence a requis en signe de rejouissance quil fut Sonné a toutes les eglises de cette ville.

Surquoi, matiere mise en deliberation, le corps municipal a arrêté conformément aux conclusions du procureur de la commune, pour donner des preuves incontestables de son Zèle et de son patriotisme et obtemperer au requisitoire dudit procureur, en observant en outre quil eprouve la plus grande Satisfaction de voir la constitution s'affermir ++ dans tous Ses points; en consequence a ordonné à tous les sacristes des trois paroisses + de Sonner pendant une heure, et ont les officiers municipaux signé avec le Secrétaire. Dont acte. + et à ceux de toutes les autres eglises de Cette ville. ++ et toute la france se regenerer de la maniere plus triomphante et la plus heureuse.

Vasseur

baugars

Baudouin

Lequette

J Marguerith

P.^r de la C.

Fauveau

secr. »¹

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 62 et 63^{ème} feuillets.